

Actu bastidonne

N°05
Juillet 2023



GARDEZ LE LIEN AVEC L'INFORMATION COMMUNALE

ÉDUCATION

VIE MUNICIPALE

CULTURE & ANIMATIONS

TRAVAUX

SOCIAL

Bulletin municipal trimestriel d'information à votre disposition



Joël BONNAFFOUX
Maire de la Bâtie-Neuve

ÉDITORIAL

Je viens à votre rencontre, en ce milieu d'été pour, tout d'abord, vous indiquer que les élus, les services municipaux sont toujours à vos côtés. Services techniques, culturels, enfance et administratifs sont sur le pont pour vous apporter des réponses qualitatives et faire avancer vos projets.

La commune évolue, grandie, les projets sont nombreux. Certains se terminent comme la salle multi-activités, "le 750", que vous aurez l'occasion de visiter prochainement. D'autres projets débutent pour donner un élan nouveau aux prochaines années, isolation et confort d'été de l'école, protection des espaces naturels, plantation d'une trentaine d'arbres, aménagement final de la place de la Gare, ainsi détaillés dans l'actu Bastidonne.

La place des écoles débute sa métamorphose par la construction de la maison de santé. Les locaux commerciaux devraient eux voir un dépôt de permis en fin d'année. Nous travaillons aussi au plan intercommunal de Sauvegarde qui vient planifier les interventions de chacun en cas de danger important sur la commune et des exercices réguliers nous sont proposés pour y pallier.

La commune, ce sont 2756 habitants et 32 agents communaux qui chaque jour œuvre au bon confort de vie. Je tiens à vous remercier de votre soutien, des informations précieuses que vous m'apportez pour améliorer le quotidien et ainsi éviter certains désagréments. Chaque habitant est une partie de cet ensemble communal que nous souhaitons valoriser et voir évoluer. J'entends vous y accompagner, nous restons tous disponibles pour cela.

Bel été.

SOMMAIRE



Enfant Éducation
Page 3



Vie municipale
Page 5



Culture & Animation
Page 13



Travaux
Page 15



Social
Page 18

Enfance & Éducation

ZOOM

CANTINE

La cantine accueille en moyenne 180 déjeuners chaque midi, un échelonnement des services permet aux plus petits de bénéficier d'un temps calme avant l'arrivée de leurs aînés.

Les repas sont confectionnés en liaison froide par l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) de Rosans. Chaque jour le plateau-repas type est disponible sur le site internet de la commune.

Des équipements nouveaux viennent d'être installés dans la partie plonge, pour permettre aux personnels une meilleure posture ergonomique, table, laveuse, évier, un investissement de 25000€ pour faciliter et rendre plus performant le nettoyage.

ECOLE

Les effectifs de la rentrée sont connus et ils sont bons. 45 nouveaux inscrits pour 42 départs au collège, l'école de la Tour garde donc ses 12 classes pour 280 élèves.

M. le Maire et le conseil municipal remercient les enseignants et Madame Cheylan, la Directrice, pour leur dynamisme et leur bienveillance.

Des sorties et des voyages scolaires ont permis à tous de découvrir le sentier des fées de Crévoux, le fort de Montdauphin, la grotte Cosquer, les îles du Frioul ou le château d'If. La sortie au parc animalier d'Orcières pour les plus petits a été annulée à cause du mauvais temps. La commune a financé ces voyages à hauteur de 1900€ et le département 05 pour 1000€.

La commune a apporté une aide de 12000€ sur l'année scolaire en cours pour les autres transports. En effet, au-delà des voyages, il y a aussi les sorties sur Gap pour la piscine ou des séances de cinéma.

Chaque classe se voit octroyée une aide de 200€ en plus notamment pour les animations de fêtes de fin d'année.

Pour 2023-2024, le forfait transport passe à 10000€, la commune financera toujours l'aide aux classes ainsi que 1800€ d'achat de livres et fichiers, et une enveloppe de 30€ par enfant de maternelle et 27 € par enfant de primaire soit 7800€ environ.

CRECHE

La commune de la Bâtie-Neuve apporte toujours une aide financière importante au fonctionnement de la crèche municipale. Cette année le montant de l'aide est de 55000€ auxquels s'ajoutent les augmentations du coût de l'énergie.

Le conseil municipal est conscient des difficultés encourues en matière de gestion des espaces extérieurs, aussi des mesures préventives sont mises en places par un plan d'installation de bâches anti UV. L'aménagement d'espaces végétalisés et perméables n'est pas prévu pour 2023, cela nécessite une étude approfondie et revient à détruire ce qui a été aménagé il y a peu de temps. Du coup, un travail sur plusieurs années va être proposé de façon à améliorer la vie des bouts de choux et de leurs accompagnants.

Pour le refroidissement intérieur, la commune avait équipé l'an dernier la crèche d'un climatiseur portatif.

Soucieux du bien-être des enfants, la commune travaille à développer ces projets dans un cadre plus large de végétalisation des espaces.

CM2 de A à Z

« C'est un nouveau départ, le collège, mais vous resterez des enfants de l'école de la Tour ». C'est en ces mots que Monsieur le Maire, et le Directeur Départemental de l'Éducation, M. Meiss ont effectué la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2.





Demandez le programme !

A programme de l'été au Centre de Loisirs.
Bienvenue à bord de l'Astragale Air Lines ! Attachez vos ceintures, décollage immédiat pour un tour du monde à la découverte des 7 continents.

Chaque semaine, retrouvez un continent. Et le centre de loisirs s'adapte aux coutumes de ceux-ci. De l'Asie à l'Antarctique, de l'Océanie à l'Afrique, des découvertes, des jeux, des échanges et un repas à thème dans la semaine.

Quelques sorties aussi :

- Le 27/07, base de loisirs d'Orcières
- Le 16/08, festival l'écho des Mots
- Le 24/08, festival les potes de marmot's
- Le 28/08, Aqualand, St Cyr sur Mer

Et cet automne, Paris nous voilà !

La commune organise son voyage bisannuel ouvert aux élèves de CM1-CM2. Une quarantaine d'enfants et leurs accompagnateurs vont découvrir la capitale. Ce voyage de 20 000€ est financé par la participation des parents et au 2/3 par la commune.



Modification N°1 du PLU

Au mois de novembre 2022, la commune a validé la modification N° 1 du plan local d'urbanisme.

Définition : La modification est une procédure d'évolution rapide du plan local d'urbanisme. Conduite par la commune en association avec différents acteurs publics, elle repose principalement sur la réalisation d'une enquête publique.

Pourquoi une modification du PLU :

Située dans la première couronne du bassin gapençais, la commune de La Bâtie-Neuve a vu sa population croître fortement depuis 2013. La population est estimée à 2.800 personnes en 2021, soit un accroissement de 14,3 % entre 2013 et 2021 inclus. La commune de la Bâtie-Neuve tire son attractivité de la proximité de Gap ainsi que de son niveau d'équipements en commerces et services.

Face à cet accroissement de population, la commune souhaite continuer de se développer dans l'esprit du PLU. Après avoir réalisé les équipements pour la petite enfance, après avoir signé une convention "Petite ville de demain" qui rentre aussi dans le cadre du PADD ("Recréer un cœur de village", "Avoir une qualité de vie", "Requalifier le vieux village"), la commune souhaite entre autres entreprendre la réalisation d'équipements pour seniors en lien avec son projet politique de 2013.

Après 8 ans d'existence, de nombreuses constructions ont vu le jour sur la commune. Des adaptations étaient alors à prévoir notamment :

- le reclassement de zones à urbaniser (AU) aujourd'hui construites en zone Ub.
- l'adaptation de certains emplacements réservés.
- l'adaptation règlement aux normes actuelles.
- la prise en compte de zones humides issues de l'inventaire régional.
- l'intégration du nouveau règlement du Plan de Prévention des Risques.

Cette modification constitue la deuxième évolution du PLU de 2013.

**SOYONS AUX
AVANT-POSTES
POUR NOTRE POSTE !**



LA POSTE

Se battre pour préserver le bureau de Poste

Il est utile, indispensable, et cependant menacé de fermeture car pas assez fréquenté.

La Bâtie-Neuve, 7ème ville du département est en passe de perdre son bureau de Poste. Le distributeur de billets est sous-utilisé avec seulement 5 retraits par jour et il semble que le bureau de Poste ne soit pas assez rentable.

Alors mobilisons-nous ! envoyons des courriers, retirons des colis... et tentons de préserver ce service unique pour la commune.

Territoires engagés pour la nature

Le programme « Territoires engagés pour la nature » a pour ambition d'engager les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. L'échelon local étant le mieux à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.

La commune de La Bâtie-Neuve se voit décerner ce label pour mettre en place des actions de protection et de développement de la biodiversité. Accompagnée par des experts pour valoriser certains aspects du territoire, facilitant ainsi l'accès à des financements et ouvrant l'accès au « club des engagés ».

La biodiversité au sein de notre territoire communal s'exprime au travers :

- des écosystèmes agricoles de la commune : surfaces agricoles , nombre d'exploitants, bio ou pas
- des écosystèmes forestiers : surfaces forestières, noms, caractéristiques (altitude)
- des écosystèmes urbains : il existe dans notre village, des espaces de nature très divers qui jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité. Ils améliorent la qualité de l'air en interceptant ou absorbant certains polluants et particules atmosphériques. Les espaces arborés atténuent la température dans les îlots de chaleur urbaine et participent à la régulation qualitative et quantitative du cycle de l'eau.

Les espaces naturels urbains offrent également de nombreux services récréatifs et de loisirs sportifs. Lorsqu'ils sont conçus ou gérés de façon écologique, ils participent aussi à l'éducation et à la sensibilisation à la biodiversité. Nous avons pu en faire l'expérience lors du déplacement de notre city-stade. Certains espaces urbains abritent des espèces emblématiques à forte valeur patrimoniale.

C'est sur ces aspects que se situent les enjeux essentiels de notre territoire, d'autant que de grands programmes d'aménagement touchant au cœur du village, doivent voir le jour prochainement. Il est indispensable de prendre en compte dans ces réalisations :

- La nature des sols : les écosystèmes urbains sont fortement dépendants des sols qui les supportent. Variables par leurs épaisseurs et leurs qualités, ces derniers sont souvent artificialisés ou imperméabilisés, régulièrement compactés et

parfois pollués.

- La préservation de la biodiversité sous toute ses formes, en luttant contre la fragmentation des milieux naturels, la perturbation des habitats naturels et des espèces, l'émission de polluants dans les sols, l'air et l'eau.

- Une demande de plus en plus forte de la part des citoyens pour un meilleur cadre de vie, qui nous pousse à faire évoluer nos modes de fonctionnement pour des cœurs de ville où la nature reprend sa place à chaque coin de rue, en veillant à diminuer les pressions que l'on fait peser sur elle.

Nous souhaitons au travers d'actions concrètes, atteindre ces objectifs en profitant des réflexions menées autour de ces programmes d'aménagement pour y intégrer tous ces aspects de prise en compte de la biodiversité. Cela impliquera des changements de pratiques, d'habitudes, une sensibilisation de longue haleine, et un programme de formations adapté.

Nous nous adresserons à tous les publics au sein de ces actions : élus, habitants, agents des services techniques, dans l'optique d'une mobilisation de tous et de chacun pour arriver à une validation et une implication collectives. Nous solliciterons des partenaires externes , comme la CCSPVA, qui nous apportera son expertise en matière de gestion des déchets verts et des bio-déchets, afin de les valoriser à 100% localement.

La commune s'engage autour de différents axes :

FORMER LES SERVICES MUNICIPAUX ET LES ÉLUS À LA BIODIVERSITÉ ET À SON DÉVELOPPEMENT.

Les pratiques du paillage (feuilles, tontes...) et du compostage conviennent parfaitement pour réduire la quantité de déchets verts à traiter, de même que la tonte raisonnée ou différenciée. Ces pratiques tendent à respecter le cycle de la matière organique qui retourne au sol et à favoriser ainsi la biodiversité. Un fauchage plus tardif préserve des sources de nourritures accessibles aux pollinisateurs. L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur place après la tonte. Proposant ainsi plusieurs avantages : pas de ramassage d'herbe coupée et la pelouse se nourrit des éléments nutritifs contenus dans ces résidus. Ces techniques simples permettent une gestion différenciée durable et évolutive, peu coûteuse et agissent sur la restauration de la biodiversité qui déserte les espaces verts entretenus.

Une formation est prévue en septembre pour nos services au Centre National de Fonction Publique Territoriale sur la réduction et la valorisation des déchets en espaces verts.

Ainsi que des visites de sites remarquables (Chatillon en Diois(26), l'abbaye de Salagon (04) et le parc du Rayol (83)) qui seront également enrichissantes.

LES ÉCONOMIES D'EAU

La situation hydrique de l'été 2022 montre l'impact majeur du changement de mode de vie au regard des usages de l'eau. Les services municipaux travaillent depuis plusieurs années à l'économie d'eau et au chiffrage des gaspillages et fuites. Les demandes récurrentes des habitants de la commune sur les économies d'eau et l'usage optimal de la ressource entraînent l'installation de récupérateur d'eau de pluie sur les bâtiments. La salle multi-activités voit l'installation d'une cuve enterrée pour la récupération des eaux de pluie et utilisées dans les sanitaires. L'installation de robinet de type "presto" sur les fontaines publiques va aussi encourager les économies d'eau. La recherche de fuites depuis l'installation de capteurs sur les réservoirs d'eau et le contrôle constant des débits permettent de réelles économies.

AMÉNAGER AVEC LA BIODIVERSITÉ

Sur la base des informations diffusées par le Cerema et dans le cadre des études urbaines récentes issues des concertations "Petites Villes de Demain", la commune a décliné 4 zones importantes qui doivent faire l'objet d'un aménagement certain et en cohérence avec la préservation environnementale.

Cela se traduit en 4 programmes déclinés sur près de 12 ans, du court terme jusqu'au long terme au-delà de 2028.





Les Obligations Réelles Environnementales (ORE)

La modification du PLU de la commune entraîne que certaines zones ne peuvent plus être construites afin d'en préserver la biodiversité, les Obligations Réelles Environnementales, sont de nouveaux outils qui permettent aux propriétaires d'un bien immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à ce bien, pour une durée de 99 ans et qui perdure en cas de changement de propriétaire. La finalité de ce contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou d'écosystèmes. Une ORE peut être aussi une mesure de compensation environnementale dans le cadre d'une construction par exemple.

Les Programmes Européen des Forêts Certifiées (PEFC): Gardien de l'équilibre Forestier

La commune s'est engagée en 2018 dans la certification PEFC pour une gestion durable et multi-fonctionnelle de la forêt. Concilier la dimension sociétale, environnementale et économique de la forêt autour d'une gouvernance unique. Voilà les objectifs qui viennent clore ces 5 années sur les 518Ha de bois dont dispose la commune. L'arrivée de nouveaux sapins sous les mélèzes montrent que la dynamique est correcte et constante dans la reconstitutions de la forêt. On trouve également des pins sylvestres et des billes de chênes pubescents. La commune doit s'engager dans des baux de chasse avec les associations de chasse.



Le cabinet d'étude Toposcope a été mandaté pour permettre à la commune de réaliser un programme d'aménagement à plus ou moins long terme pour transformer notre commune face aux enjeux climatiques, aux nouvelles modalités de déplacements et aux besoins des usagers.

Certains d'entre vous ont participé aux réunions d'échanges et aux groupes de travail sur leur vision de la commune dans les prochaines années. Le cabinet d'étude a alors proposé des actions non contractuelles mais donnant des pistes. Elles pourront se faire en fonction des moyens financiers communaux conjugués aux autres aménagements indispensables notamment en terme de rénovation de bâtiments gourmands en énergie.

A court terme : 2023-2026

Végétalisation des entrées de ville et de la rue de la gare.

Mise en place d'une zone de rencontre sur le centre ancien (Une zone de rencontre officialise le caractère partagé de la voirie en donnant la priorité aux piétons dans le code de la route).

Mise en valeur du passage entre la Grand Rue et la rue du Barry. Réalisation d'un parcours patrimonial avec l'association des amis du patrimoine Bastidon.

Aménagement du parking de la Gare : toilettes, parcs à vélos, promenade.

Végétalisation de la Grand Rue.

Réaménagement de la place des écoles.

A moyen terme 2026-2028

Réaménagement de la place du lavoir et des abords de la Tour.

Densification des usages piétonniers du Barry et de la Grand Rue.

Long Terme 2029-2032

Réaménagement de l'avenue Charles de Gaulle devant l'école.

Réaménagement de la rue et de la place du four.



Qualité de l'eau Bilan 2022

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune est dotée d'un plan communal de sauvegarde. Cependant ce dernier est usagé, le font est correct, mais d'autres risques doivent être pris en compte et il doit s'accorder avec le Plan Intercommunal de Sauvegarde en cours de réalisation par la CCSPVA.

Le 8 mars, les adjoints, réunis autour du maire ont réalisé un exercice de près de deux heures. La simulation d'un accident impliquant un poids-lourd transportant des produits chimiques sur la RN94 au carrefour Est de la commune a entraîné tout d'abord le confinement des habitants et une partie des entreprises et services de la Lauzières, puis des habitants des Platanes et enfin le collège qui avait lui aussi déclenché son plan de secours.

Les services municipaux n'étaient pas prévenus et chacun a dû s'adapter à cet exercice particulier, prenant sa mission à bras le corps pour répondre aux demandes du préfet, des gendarmes, du SDIS, mais aussi des usagers et des journalistes. Un bilan plutôt positif de cet exercice amène à reconfigurer les plans d'action, la liste des soignants sur la commune, des bénévoles par quartier, des disponibilités de chacun et prévoir des situations que nous espérons ne pas subir.

Au niveau intercommunal, le PCSI, va permettre de coordonner les moyens, d'établir les dispositifs d'aides issus des autres communes et à l'échelle départementale et régionale. Prévenir pour éviter de guérir.

NOUS VOUS ALERTONS SUR VOTRE TÉLÉPHONE

C'est possible ! Dans le cadre de ce plan de sauvegarde communal, nous pouvons vous alerter, en cas de souci, sur votre téléphone.

Pour cela, nous devons avoir votre autorisation et répertorier votre numéro. Prenez contact avec notre secrétariat.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tel Portable :

A retourner par voie postale ou à secretariat@labatieneuve.fr

Dans le strict respect du RGPD, les données collectées ne seront utilisées qu'en cas d'urgence par le service pouvant alerter la population d'un danger imminent.

Réseau Casses-Vivert

	Prélèvements
Bactériologie	5 analyses, 0 non conforme
Dureté	2 analyses, moyenne 19,4, eau peu calcaire
Nitrates	3 analyses, conformes

Réseau Aubins/Odouls/Bernards

	Prélèvements
Bactériologie	4 analyses, 0 non conforme
Dureté	1 analyse, moyenne 22,5, eau calcaire
Nitrates	1 analyse, conforme
Fluor	1 analyses, conforme
Pesticides	1 analyse, conforme

Réseau Chef-lieu

	Prélèvements
Bactériologie	11 analyses, 1 non conforme
Dureté	3 analyses, moyenne 19, eau peu calcaire
Nitrates	4 analyses, conformes
Fluor	2 analyses, conformes
Pesticides	2 analyses, conformes

Réseau Clos/Carles/Isclès/Granes/Bres

	Prélèvements
Bactériologie	5 analyses, conformes
Dureté	2 analyses, moyenne 18,2, eau peu calcaire
Nitrates	2 analyses, conformes

Réseau Borels/Cesaris/St Pancrace

	Prélèvements
Bactériologie	10 analyses, 1 non conforme
Dureté	3 analyses, moyenne 19,3, eau peu calcaire
Nitrates	4 analyses, conformes
Fluor	2 analyses, conformes
Pesticides	3 analyses, 1 non conforme

Données provenant de l'ARS. Mesures précises et détaillées à disposition

BUDGET 2023

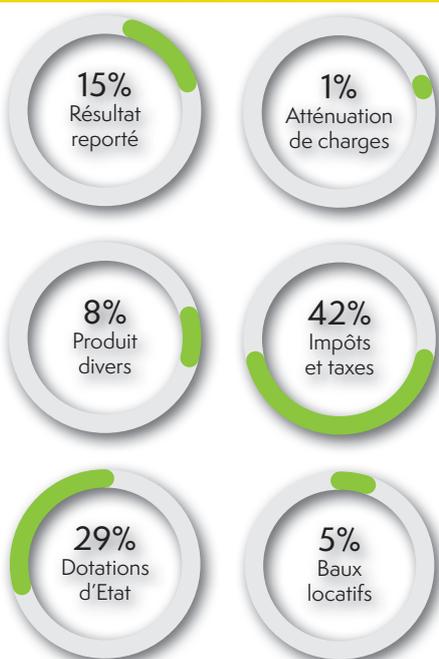
FONCTIONNEMENT

3 519 109€

DEPENSES



RECETTES



INVESTISSEMENT

DEPENSES



RECETTES



TOTAL : 2 509 256€

63% Autofinancement 8% Emprunt 29% Suventions

ENDETTEMENT

La dette de la commune sera au 31 décembre 2023 de 1 894 000€, ce qui correspond à 718€ par habitant, en deçà de la moyenne nationale de 947€.

A l'échelle du département, la commune de la Batie-Neuve dispose d'un endettement médiant pour les communes démographiquement similaire.

Le délai de désendettement (exprimé en nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où l'ensemble de l'épargne y est affecté) est de 5,47 années. Une situation plutôt saine.

UN POINT SUR LES IMPÔTS LOCAUX

La taxe d'habitation a disparu pour les propriétaires et les locataires. Seules les résidences secondaires y sont assujetties et elle s'applique donc à leurs propriétaires. La loi du 28 décembre 2019 supprimant la taxe d'habitation, principale ressource des communes, a prévu un mécanisme de compensation. Depuis 2021 la commune reçoit l'intégralité de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec cependant un coefficient de pondération. Pour maintenir les services aux publics de tout âge, aux associations, les travaux divers de maintenance, faire face au coût important de l'énergie, le conseil municipal a fait le choix d'une réévaluation de 2% du taux d'imposition.

Votre avis d'imposition comportera donc une augmentation de 9.1%, dont 7.1% qui s'applique à toutes les communes sur demande de l'Etat.

Pour Rappel : Sur le portail www.impots.gouv.fr, les propriétaires devaient déclarer avant le 31 juillet les occupants de leurs logements.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La commune signe la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocation Familiale et la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

L'objet de ce partenariat est de mieux répartir les aides financières versées par la CAF sur le territoire intercommunal et de mettre en commun des savoir-faire et des matériels entre les divers accueils de loisirs.

Dans ce cadre, la CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Aussi pour Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ; Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle et Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement, ce partenariat semble à l'échelle territoriale la plus adaptée.

Les objectifs sont d'identifier les besoins prioritaires sur la commune, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements, de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

La commune aux cotés des associations

Elles sont l'un des poumons de la commune, les associations œuvrent à divertir, enthousiasmer, cultiver, ouvrir aux autres... Et sur la commune elles sont 32. Une partie d'entre-elles bénéficie d'aides financières communales d'un total de 28100€ et beaucoup occupent gracieusement des locaux communaux, ou font l'objet de l'intervention des services municipaux pour l'organisation de leurs activités.

Cette année, le conseil municipal a décidé de demander leur participation pour les frais de nettoyage qui viennent s'ajouter à la hausse des prix de l'énergie (électricité et chauffage). Des efforts de chacun sont donc nécessaires.



ETAT-CIVIL

DÉCÈS

Fernand PARA
Rolande GUIRAMAND
André CAFFAREL
Célestin THOLOZAN
Henriette JACQUERÉ
Jacqueline OLMO
Emilienne BONNAFFOUX
Denise GRIMA
Daniel COQUILLAT
Pierre TRIQUENAUX
Dominique ALBERT
Nicole JULLIEN
Adrien DAVID
René GOYET
Maurice MONDET
Paul MONDET
Paul SMIRAGLIA
Henri GUISET

NAISSANCES

REYNAUD Hugo
NEIGE Lou
RÉCHARD Mahaut
CHARDONNET Hope
MARQUAND Diane
BERROS BONNAFFOUX Soan

MARIAGES

SEIMANDO Marie-Laure et WORMÉS Sébastien
DUFOUR Steve et COURCIER Claire-Elisabeth
SANS Richard et DAVID Marie-Laure
FELIX Rémy et CLÉMENT Madeleine
LATIL Franck et BOREL Noémie-Marie
TAVEAU Sylvain et MAGNI-BOUCAULT Manon

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h00

Cependant, les mardi, mercredi et jeudi après-midi seul l'accueil téléphonique est ouvert pour les services enfance, urbanisme et eau.

A L'AGENDA

JUILLET

21 juillet 20h30 : **BAL GUINGUETTE**, Salle de la tour, avec Emmanuel et Hélène Patras

26 juillet 20h30 : **CONCERT ORCHESTRE OPUS** Eglise

30 juillet : **FETE DU SAPET** Cabane forestière
Messe en plein air à 10h
Apéritif offert par la commune à 11h30
Repas à 12h
Concours de pétanque à 14h
Renseignements au 04 92 50 32 23
ANIMATION ASTRONOMIE PLANETARIUM
au 750, information CCSPVA

AOUT

1er août au 30 septembre - **MÉDIATHÈQUE**
Exposition jeunesse « Faut que j'y aille ! »
BDP 05, Exposition pour les tous petits
- Ciné- loulou
- Racomptines
- Rencontres et musique
- Yoga détente avec bébé (cf plateforme culturissime)
Coût : gratuit

9 août 21h : **CONCERT FESTIVAL DE CHAILLOL "L'âme des poètes"**, Salle multi-activités

11 août 20h : **REPAS DANSANT**, place du Lavoir, organisé par l'Acampa, animé par DJ Ted

20 août 21h : **CONCERT DES FATALS PICARDS**, salle multi-activités, buvette, restauration, animations en partenariat avec le Centre de Musique Moderne et le Pio!Hit Festival à partir de 19h. Renseignement au 04 92 50 32 23

SEPTEMBRE

2 septembre de 14h à 17h : **FORUM DES ASSOCIATIONS**, au gymnase du collège

OCTOBRE

1 octobre à 17h : **LE JOUR SE LÈVE**, à la Salle de la Tour, compagnie du pas de l'oiseau

9 au 24 octobre : **EXPOSITION DES AMIS DU PATRIMOINE BASTIDON**, "Loisirs d'autrefois"

Du 15/09/23 au 15/12/23 - **MÉDIATHÈQUE**
Exposition: Dragons... du Scriptorial d'Avranches

Les racomptines d'Halloween - MÉDIATHÈQUE
- Atelier potions et potimarrons
- Atelier dessine moi un dragon (Mapie)
- Ciné : Peter le dragon
- Escape game : la sorcière à la bibliothèque
- Quizz littérature et sorcellerie !

Concert de la chorale des Cordeliers

Halloween de la Tirelire des écoliers

NOVEMBRE

13 au 17 novembre : **Les dragons de Potter - MÉDIATHÈQUE** avec Olivia Legommenech, illustratrice
- Rencontre d'auteurs
- Soirée cinéma cycle dragons JK Rowlings
- Rencontre d'auteur : Mapie

Loto Afrique en Avance

DÉCEMBRE

16 décembre : **NOEL DE LA BATIE-NEUVE**, Marché de Noël, spectacle pyrotechnique...

JANVIER

5 janvier : **VŒUX DU MAIRE**, au 750

La Bâtie-Randonnée

A vos chaussures !



Au départ du centre bourg, retrouvez le chemin de la descente puis rejoignez le canal gagner les Amouriers. Tentez la boucle pour revenir en profitant de l'ombre des bois surplombant le village.



Pour les plus courageux vous pourrez changer d'itinéraire et monter au hameau des Bernards et revenir vers le village par les Oddouls puis les Cesaris.



Si vous êtes plus téméraires, rejoignez les Aubins pour un détour vers la cabane de fées.



D'autres chemins vous mèneront vers l'ouest pour rejoindre les Casses Viverts en son centre ou en partie haute

Tous ces itinéraires sont assez faciles et ne présentent pas de dangers majeurs. Vous pourrez trouver à plusieurs endroits des tables de pique-nique avec des points de vue sur la vallée. Attention aux barrières que vous croiserez, pensez à bien les fermer après votre passage pour éviter que les animaux d'élevages ne sortent. Respectez les lieux et la nature.

TRAVAUX

VOTRE SALLE MULTI-ACTIVITÉS



La construction de la salle multi-activités, "le 750", du numéro attribué Avenue François Mitterrand, se termine.

Le total des travaux est de 2 220 000€ financés pour partie par l'Etat (326000€), RTE (456000€) et la Région (217000€)



Le 750
Salle Multi-Activités



Finalisation d'une nouvelle tranche de travaux à la Gare

Les équipes techniques municipales ont finalisé les aménagements d'une première partie de l'espace de la Gare, la pose du dernier jeu pour les plus petits, l'éclairage public, l'arrosage, le bouldrome.

La plantation de saule permettra rapidement de bénéficier d'ombrage pour les bancs installés.

Une nouvelle partie des travaux va débuter dès l'automne par l'installation de sanitaires publics, le balisage du stationnement et dans un second temps par l'installation des stationnements pour les deux roues et l'aire de vidange des camping-car financée par la CCSPVA

Jardin de la Cure

L'aménagement du jardin vient finaliser les travaux qui ont été réalisés dans la salle de l'Age d'or devenue salle du CCAS et permettent ainsi aux usagers de bénéficier de cet espace abrité, arboré et planté d'essences méditerranéennes.





PLACE DU LAVOIR

La place de lavoir retrouve un usage de place centrale et pour commencer, il fallait un bouldrome ! Elle verra dans les années futures de nouveaux aménagements concertés avec les riverains.

SANS PEUR ET SANS FUIR

De nombreuses réparations de fuite d'eau sont réalisés par les services municipaux ou avec le concours d'entreprises du secteur selon leur ampleur.

Les équipes s'attachent à ce que le réseau soit performant et que les usagers n'aient pas de coupures trop importantes.

TRAVAUX DE VOIRIES : 120000€

La campagne de réfection des chaussées a débuté, avec un peu de retard en raison du temps incertain et des plannings des entreprises.

Montée de Faudon , impasse du Piolit, impasse du Grand Morgon, rue de la Sapinette, rue de l'écluse, rue de l'Ayasse, les Oudéouts, rue des Tourterelles. Il est prévu pour la fin du mois une réfection au hameau des Irels. Le marquage routier sera effectué avant la rentrée des classes.



SOCIAL

Partenariat avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires Paca

L'ASEPT PACA (L'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires Paca) assure la promotion et la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé pour contribuer à la politique régionale de santé publique en lien avec l'ARS et les Conférences des financeurs de la région PACA.

L'ASEPT PACA réunit les caisses de retraite de base, (CARSAT, MSA, CNRACL, ENIM, etc..) et plusieurs caisses de retraites complémentaires (IRCANTEC, AGIRC-ARRCO) de la Région.

L'ASEPT PACA organise et pilote des actions pour accompagner le retraité dans la préservation de son capital santé et dans le maintien du lien social.

C'est ainsi qu'une quinzaine de nos retraités ont bénéficié de 10 ateliers « mémoire » et 12 ateliers « équilibre » animés par Brigitte Bacry .

Dans le cadre de ce partenariat , à la rentrée nous vous proposerons 4 ateliers de « Gym douce » qui auront lieu de 14h30 à 16h à la salle des fêtes les 21 et 28 septembre et les 12 et 19 octobre.

Des ateliers de formation aux gestes de premiers secours seront proposés pour lesquels vous serez informés ultérieurement.
(Pour les seniors de 65 ans et plus)

L'objectif du CCAS est de lutter contre toutes formes d'exclusion sociale liées entre autre, à l'isolement, la dégradation de la santé, la vieillesse...il contribue à permettre aux personnes de subvenir aux besoins de première nécessité de la vie quotidienne (Bons alimentaires, bons d'essence).

Nous sommes à votre écoute !

SORTIES

Une sortie champêtre le 23 juin à Charance

Repas tirés des sacs puis visite du domaine de Charance, les jardins du Château, le jardin alpin et la roseraie. Une belle journée qui s'est terminée par un goûter à la salle du CCAS.



Une visite en Camargue est prévue le 14 septembre

- Départ à 6h00
- Accueil par le manadier et les gardians à cheval sur un domaine de 250 hectares, visite en charrette aménagée de l'exploitation avec explications des coutumes et traditions camarguaises.
- Apéritif et repas
- Remontée en bateau du petit Rhône
- Temps libre aux Saintes Maries de la Mer
- Retour vers 20h

Inscriptions souhaitées avant le 20 août en mairie.





FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 2 Septembre 14h-17h
GYMNASE Collège Simone Veil

Organisation : Mairie de la Bâtié-neuve
04 92 50 32 23
www.labatieneuve.fr





LES FATALES PICARDS

en
concert

LE 20 AOÛT 2023 LA BÂTIE-NEUVE
21H00 . SALLE MULTIACTIVITÉS. LE 750

EN PARTENARIAT AVEC  **Piol'Hit** 



nouvel album
déjà disponible

